



## MODULE 6

# ASSISTANCE A LA REDACTION DU MANUEL D'EXPLOITATION ET DECLARATIONS DE L'EXPLOITANT

**Objectifs :** Etre capable de rédiger son Manuel d'exploitation nécessaire pour l'exercice de prise de vue professionnelle et procéder à l'ensemble des obligations déclaratives liées à l'activité d'exploitant,

**Personnes concernées :** Toute personne souhaitant exercer une activité particulière de prises de vues aériennes doit rédiger un Manuel d'exploitation

**Pré requis :** Avoir obtenu son examen théorique et pratique drone. Avoir identifié son domaine d'activité particulière et son aéronef

**Intervenant :** Instructeur drone professionnel déclaré auprès de la DSAC avec un minimum de 2 ans d'expérience en télépilotage et en pédagogie

**Durée :** Se déroule sur une journée soit 7h de formation. Les sessions sont planifiées à la demande une fois l'examen théorique et pratique obtenu

**Lieu de formation :** Salle de formation dans nos locaux sur l'ex BA217 de Brétigny/Orge

**Participants par session :** Session de 3 élèves/ stagiaires maximum par instructeur

**Moyens pédagogiques :**

- Cours magistraux en salle
- Salle de formation de 12 places, équipée en audio/visuel et multimédias
- Supports de cours interne

**Validations des acquis :** MANEX rédigée et enregistrement sur la plateforme AlphaTango

**Sanction visée :** Attestation de formation délivrée par Drones-Center

**Documents obtenus :**

- Manuel d'exploitation
- Manuel d'utilisation et d'entretien pour 1 aéronef
- Cerfa 12546\*01 Déclaration d'activité de photographie
- Déclaration d'activité sur AlphaTango avec l'enregistrement d'un aéronef

**Matériel nécessaire pour suivre la formation :** Amener un ordinateur portable (si possible), son drone attestation de formation, livret de progression, preuve de réussite au CATT

**Délais pour accéder à la formation :** 5 jours ouvrés avant la date proposée

**Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :** Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité ERP Classe V

**Coût :** Forfait 7 heures à 500€ HT (Exonération de TVA - Art. 261.4.4° a du CGI)

**Eligibilité :** Numéro d'agrément Préfecture Ile de France : 11 91 07486 91

- Peut-être combiné au modules M2 : Formation Théorique et M3 : Formation pratique.
- Taux de réussite : 100%

**Drones-Center sas au capital de 10 000€ - Siret : 802 799 122 00022 - APE : 8559B**

**Déclaration d'activité de formation N° 11 91 07486 91 enregistrée auprès du Préfet de la région Ile de France**

**Lieu activité : Ancienne BA 217 de Brétigny sur Orge- Site : [www.drones-center.com](http://www.drones-center.com) - Mail : [contact@drones-center.com](mailto:contact@drones-center.com) - Tel : 01.60.84.15.10**

Auteur : JA

Vérificateur : AB

Révision : 5

Màj : 06/07/2021



## **ASSISTANCE A LA REDACTION DU MANUEL D'EXPLOITATION ET DECLARATIONS DE L'EXPLOITANT**

### **Déroulement de la journée de formation :**

- Présentation de la formation et de son déroulé
- Identification de son activité, des moyens humains et aéronefs télé-pilotés en vue de constituer son propre Manex
- A quoi sert le Manex ?
- A qui est-il destiné ?
- Qui peut en avoir accès ou l'exiger ?
- Dans quel cadre s'applique-t-il ?
- Quelles sont les différents chapitres qui le constituent ?
- Quelles informations doivent y figurer ?
  - Attestation de conformité d'un aéronef
  - Dossier Technique de l'aéronef télépiloté
  - Déclaration de conformité de l'exploitant
  - Déclaration d'activité de photographie et de cinématographie aérienne
- Synthèse de la journée, administratif et enquête satisfaction élève

Aide à la rédaction de votre propre Manuel d'exploitation. Nous ne pouvons le constituer pour vous, chaque MANEX est unique et propre à chaque opérateur, de plus en le constituant vous-même, vous le connaissez parfaitement ce qui sera un gage de sécurité et de sérieux.